

Le régime collectif de soins de santé et dentaires de l'AÉCSP



En tant qu'étudiant(e) à l'École Polytechnique et membre de l'AÉCSP, vous êtes inscrit(e) au Régime collectif de soins de santé et dentaires. Le régime est un service offert par votre association étudiante pour compléter le régime d'assurance maladie provincial.

Votre couverture



Soins de santé

vaccins, chiropratique, physiothérapie, diététique, massothérapie, naturopathie, hospitalisation, etc.



Soins dentaires

examen, nettoyage, plombage, traitement de canal, extraction de dents de sagesse, etc.



Soins de la vue

examen, lunettes ou lentilles cornéennes, correction de la vue au laser



Assurance voyage

120 jours par voyage, 5 000 000 \$ par accident, assurance annulation et assurance interruption en cas d'urgence médicale

Des réseaux pour compléter votre couverture

Vous pouvez compléter avantageusement votre couverture en consultant un membre du réseau dentaire, du réseau de la vision, du réseau de physiothérapeutes ou du réseau de chiropraticiens.

Trouvez votre professionnel sur www.santeetudiante.com

Étudiants internationaux

La majorité des étudiants internationaux sont inscrits seulement à la portion dentaire. Toutefois, certains étudiants internationaux titulaires d'une carte d'assurance-maladie provinciale sont inscrits aux deux régimes. Pour plus de renseignements, visitez www.santeetudiante.com.

Inscription familiale

Vous pouvez inscrire les membres de votre famille (conjoint et personnes à charge) au régime en payant des frais supplémentaires aussi avantageux que les vôtres. Pour inscrire votre conjoint ou votre famille, visitez www.santeetudiante.com entre le 1er et le 30 septembre 2011.

Combiner deux régimes

Si vous êtes couvert par un autre régime, il vous est possible de combiner les deux régimes afin d'augmenter votre protection et d'obtenir des remboursements plus élevés (jusqu'à un maximum de 100 %).

Changement de couverture

Consultez www.santeetudiante.com ou le document que vous recevrez à la fin du mois d'août pour connaître les modalités et les procédures. Tout changement (retrait/inscription familiale) doit être apporté entre le 1er et le 30 septembre 2011. Vous aurez le choix entre : conserver le régime en totalité ou en partie, demander un retrait annuel (1er septembre 2011 au 31 août 2012) ou demander un retrait permanent (pour toute la durée de vos études). Seuls les nouveaux étudiants à la session d'hiver pourront faire une demande de changement de couverture entre le 3 et le 31 janvier 2012.

Frais du régime

Les frais annuels pour le régime apparaissent à votre compte de frais de scolarité (1/3 à l'automne et 2/3 à l'hiver) et couvrent la période du 1er septembre 2011 au 31 août 2012 (si vous êtes toujours étudiant à la session d'hiver).

	Facturation de septembre	Facturation de janvier	Total
Santé	29,45 \$	58,90 \$	88,35 \$
Dentaire	42,86 \$	85,72 \$	128,58 \$
Santé et dentaire	72,31 \$	144,62 \$	216,93 \$



santeetudiante.com

Le Centre de service aux membres est là pour vous aider
de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi
(514) 789-8773 Sans frais : 1 866 795-4433